

Finances et Budget

NL/ASW

**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 MARS 2023**

N° 7

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DES SINISTRES DES SEISMES

Suite au séisme ayant occasionné d'effroyables dégâts tant humains que matériels en Turquie et en Syrie, le maire propose de verser une subvention exceptionnelle dans le cadre de cette catastrophe à une association.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle dans le cadre de cette catastrophe à une association ;
- **AUTORISER** M. le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISER** que la dépense relative à cette subvention sera imputée au budget de la Ville.